Envoyé en préfecture le 07/12/2025
Reçu en préfecture le 07/12/2025
Publié le 10/12/2025
ID : 079-200069755-20251206-DP20250286-AU

REPUBLIQUE FRANCAISE

DP20250286

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU PRESIDENT

Mobilité

OBJET : **Attribution marché M25MM01 Prestations intellectuelles pour la mise en place d'un schéma directeur cyclable sur la communauté de communes Mellois en Poitou**

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU (Deux-Sèvres),

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au président ;

Vu la délibération n° C23-01-2025-04 du conseil communautaire du 23 janvier 2025 relative aux délégations de compétences au bureau communautaire et au président, plus particulièrement l'alinéa « 20. La décision concernant la préparation, la passation, l'exécution de tous marchés, accords-cadres et marchés subséquents de fournitures ou de services lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget » ;

Considérant que la Communauté de communes Mellois en Poitou est engagée dans un Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) à l'échelle du bassin de mobilité;

Considérant la mise en place d'un plan d'actions basé sur les besoins en termes de mobilité sur le territoire ;

En ce sens, il est prévu un marché de prestations intellectuelles pour une durée de 9 mois ;

Considérant la consultation mise en œuvre à l'aide d'une publication sur la plate-forme dématérialisée www.pro-marchespublics.com :

- Date de publication dématérialisée : 02/10/2025
- Date de publication dans la Nouvelle-République ed. Deux-Sèvres : 02/10/2025
- Date limite de remise des offres : 24/10/2025 à 12h00
- Nombre de plis parvenus dans les délais : 9

Vu le rapport d'analyse des offres du 27/11/2025 ;

Vu l'avis favorable de la revue des marchés du 27/11/2025 ;

Considérant que l'offre la mieux classée au regard des critères de la consultation est celle proposée par :

- La société ITEM Études & Conseil pour un montant maximum de 50 000€ HT sur la durée du marché ;

Envoyé en préfecture le 07/12/2025
Reçu en préfecture le 07/12/2025
Publié le 10/12/2025
ID : 079-200069755-20251206-DP20250286-AU

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché n°M25MM01 pour un montant maximum de 50 000,00 € HT sur la durée du marché, à la société ITEM Études & Conseil, située 27 Rue Marot- Parc Astréa à BESANCON (25000) ;

Article 2 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Mme la trésorière,
- M. le préfet.

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de la communauté de communes et Madame la trésorière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Article 5 : La présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers.

Fait à Melle.

Le président,

Fabrice MICHELET
Président
7 déc. 2025